



Paris, le 21 octobre 2013

CEREMA : comité de suivi du 16 octobre 2013 : à "J-77" ... encore beaucoup de réglages en vue !

Après une délocalisation à Bron du précédent comité de suivi, retour à la Défense pour une réunion consacrée à la gestion des contractuels en CDD sous un format EP, les droits syndicaux « post 1^{er} janvier 2014 », la mise en place des instances provisoires de dialogue social... mais pas que !

La question du projet de Budget 2014 et de l'indemnitaire se sont invités au menu déjà bien chargé de cette réunion... sous pression des organisations syndicales !

Textes préparatoires ne répondant pas aux demandes exprimées lors des précédents comités, mesures indemnitaires au rabais, rencontre avec les élus à nouveau reportée : si les moyens déployés par l'administration pour la constitution du Cerema traduisent son ambition pour ce nouvel EP, il y a du souci à se faire pour son avenir !

Gestion des contractuels en CDD... le plongeon dans l'inconnu !

Cartographie précise des agents concernés (une vingtaine annoncée à ce stade d'après l'administration), stratégie du CEREMA en la matière (le préfigurateur affichant une volonté d'en élargir le nombre), support de « CDIsation » respectant les obligations réglementaires, autant de questions restant à ce stade sans réponse claire. Seule chose claire et réaffirmée : les CDD seront des contrats de droit public.

FO a donc demandé la production d'une cartographie précise des agents concernés, de ne pas attendre la fin du cycle proposé de 3+2+1 ans pour procéder aux « CDIsations »...et a bien entendu exigé dans le futur EP que le principe « **mission pérenne = emploi statutaire** » soit strictement respecté.

Face à l'impossibilité a priori réglementaire de concrétiser les CDI au sein de l'EP via des contrats « RIN », le CEREMA envisage de créer son propre « contrat type ». FO a demandé que

celui-ci soit concerté, y compris au niveau du futur CT de l'établissement.

Alors que 2 agents contractuels arrivent très prochainement à l'échéance de leur CDD, FO a demandé à l'administration d'étudier la possibilité de les « CDIsier » sans attendre, via un contrat ministériel. Demande prolongée par l'ensemble des OS pour demander la « CDIsation » de l'ensemble des agents contractuels sous CDD avant mise en place de l'EP. **Réponse attendue lors du prochain comité de suivi...**

En marge des débats sur les agents en CDD, l'administration a été amenée à admettre qu'un PNT CETE ou SETRA qui quitterait le périmètre CEREMA... ne pourrait plus y revenir ! Ce qui est bien entendu inadmissible pour le déroulement de leur carrière !

Face à la diversité des problématiques, FO a demandé une réforme de fond de l'ensemble des quasi-statuts, avec alignement vers le haut.

Droits syndicaux : une question orpheline... jusque là !

Il aura fallu placer la question sur la table du précédent comité de suivi pour obtenir [une fiche](#) de la part de l'administration... ne faisant que résumer la réglementation !

Autant dire que FO est intervenu pour préciser la question posée : quels moyens donnés aux organisations syndicales pour assurer leur rôle au sein des services et des nouvelles instances créées à

l'occasion de la création du nouvel EP ? Question qui s'était posée en son temps à la création de VNF.

Le préfigurateur découvrant manifestement la problématique, le débat a dû être repoussé à plus tard... mais pas trop tard ! Ainsi, FO a demandé que les discussions soient ouvertes d'ici la fin de l'année à ce sujet.

Instances provisoires : FO aux premières loges pour assurer la défense des agents ... à tous les étages !

En attendant le « big-bang » électoral annoncé pour les 3 versants de la Fonction publique le 4 décembre 2014, les instances du futur CEREMA seront constituées dès le début 2014 au vu des résultats des élections de 2011 dans les différentes composantes actuelles du RST.

Ceci exclut par nature le CETE Ile-de-France dont les votes de 2011 ne peuvent être extraits des votes globaux de la DRIEA, ainsi que du CERTU qui a eu la mauvaise idée d'organiser ses élections en 2010...

Au final, avec 2 sièges au Conseil d'administration, 2 sièges au Conseil scientifique et technique, 3 sièges au Comité Technique Central et 3 sièges au CHSCT central, FO occupera une place de choix dans le dialogue social interne à l'EP.

Une présence au niveau central qui sera bien entendu prolongée par la représentation FO au

sein des CT locaux et CHSCT locaux, dont la composition devrait être maintenue en l'état. L'administration doit s'en assurer via une étude juridique.

Concernant les CHSCT locaux, FO a demandé la pérennisation des commissions de site sous la forme de vrais CHSCT. [→ fiche de l'administration](#)

De plus, FO a demandé au préfigurateur de préciser comment fonctionnera à partir de 2015 un CT commun « DT Centre-Est/Siège ». Ayant reconnu la complexité de la chose (gouvernance, présidence, prise de décision...), ce dernier s'est engagé à prolonger la réflexion.

Plus largement, les organisations syndicales ont demandé que soient précisées les délégations données aux différents directeurs de services, ceci renvoyant aux sujets qui auront vocation à être examinés dans les instances locales ou centrales de l'EP.

Régimes indemnitaires : le compte n'y est toujours (vraiment) pas !!!

Alors que nous avons obtenu aux forceps, avec l'ensemble des autres OS, une « revoyure » de la première fiche indemnitaire, jugée inacceptable, l'administration est venue sur la pointe des pieds nous présenter [une fiche amendée](#) prêtant à rire si le sujet n'était pas sérieux.

Et ce ne sont pas les maigres évolutions positives obtenues pour la DT Ile-de-France ou le site brestois du CETMEF qui cacheront la vacuité des propositions faites aux agents du CEREMA, l'absence flagrante d'ambition d'une administration qui a oublié les engagements du protocole de fin 2012.

« De toute façon, vu le contexte, on n'obtiendra rien », « le protocole n'engage pas le budget », « la PFR va être supprimée donc pas la peine d'y travailler », « toucher à la PSR ou aux ISS, ça

ferait des jaloux dans les autres services », autant d'arguments inadmissibles mis en avant par une administration qui part comme à l'abattoir pour l'ensemble des négociations à porter auprès du Budget. **Ce qui annonce d'ores et déjà la perte de l'ensemble des postes vacants au 1^{er} janvier 2014...**

Une réunion conclue à ce sujet par un cinglant « Circulez, il n'y a plus rien à voir ! » adressé aux OS.

Un état de fait inadmissible pour FO qui est directement intervenu dès le soir même auprès du Ministre Philippe Martin, obtenant de sa part un engagement à ce que les discussions soient ré-ouvertes. Et nous veillerons à ce que cet engagement soit tenu !

Autres sujets :

Budget 2014 :

Si celui-ci fera l'objet d'une présentation plus complète à l'occasion du prochain comité de suivi.

FO est intervenu également pour obtenir des précisions sur les questions immobilières – l'administration indiquant ne pas savoir quels étaient les besoins budgétaires issus des études conduites accessibilité/Grenelle/gros entretiens depuis 2010. Avec un bon tableur, ce devrait être possible... sauf à ne pas vouloir mettre en place les moyens suffisants !

De même, nous avons interrogé la préfiguration sur la question des assurances à souscrire, y

compris pour couvrir au niveau juridique les personnels de l'EP.

Question pas encore traitée a priori... [→ document remis par l'administration](#)

Rencontre avec les collectivités :

Alors que la demande a été portée en comité de suivi dès début 2013, la perspective de la réunion cabinets/associations d'élus/OS a une nouvelle fois été reportée, passant du 21/10 au 15/11.

Si toutefois celle-ci finit par bien avoir lieu...

De quoi douter en tout cas d'une réelle volonté de gouvernance "partagée" avec les collectivités...

Prochaines échéances :

Comité de suivi du 29 octobre et rencontre avec les associations d'élus le 15 novembre